

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1176

17 mai 2013

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	56448	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l.	56414
Albanel S.A.	56448	MaplesFS (Luxembourg) S.A.	56433
Amundi Luxembourg S.A.	56424	Morosini Corp	56409
Anin S.A.	56417	Neckermann E-Commerce S.à r.l.	56402
ARTforLUX S.à r.l.	56448	Nessma S.A.	56409
Banister Investissements SA	56447	Outlet Mall Neumunster S.à r.l.	56414
Capicork S.A.	56445	Platform Holdings S.à r.l.	56430
Centrale Immobiliare Luxembourg S.A.	56428	Project Dream S.à r.l.	56402
Dismar S.à r.l.	56446	Raval Europe S.A.	56430
Dome 2 0909 S.à r.l.	56447	Rexel RE S.A.	56414
Dome 3 0909 S. à r.l.	56446	Schroeder & Associés	56434
Dome 4 0909 S.à r.l.	56446	Senior European Loan Fund SCA-SIF	56434
Dynamics Films Library (DFL) S.A.	56445	Sheet Anchor Properties Lux Holding S.à r.l.	56436
EI International Company	56447	SHIP Investor & Cy S.C.A.	56424
E.M.P. S.A.	56447	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.	56430
Geri Management S.A.	56402	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.	56429
Glencoe Sky Dome S.à r.l.	56433	Sole Roige Capital S.à r.l.	56428
Goldman Sachs Specialized Investments	56433	Streetcatering By Becker S.à r.l.	56406
Hagoratech	56406	Suez Energy International Luxembourg S.A.	56417
Immo Guillaume Schneider S.A.	56435	Sunset S.à r.l.	56429
Immo Select S.A.	56436	Technodent	56420
Laminvest S.à r.l.	56417	T&F Tax and Finance S.A.	56435
Leatherlux SA	56409	USCARS Import S.à r.l.	56434

Geri Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 38.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039286/9.

(130048767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Project Dream S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Neckermann E-Commerce S.à r.l.).

Capital social: GBP 17.286,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.267.

In the year two thousand and thirteen, on the eight day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of eight million six hundred twenty four thousand four hundred thirty Euro (EUR 8.624.430,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498,

here represented by Ms. Julie Bourgeois, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 8, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Neckermann E-Commerce S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170267, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 10, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2085 dated August 22, 2012, and whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into "Project Dream S.a r.l."

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company shall bear the name "Project Dream S.a r.l." »

Third resolution

The sole shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into Pounds Sterling.

Fourth resolution

Pursuant to the above conversion, the share capital of the Company is converted from twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) to seventeen thousand two hundred eighty six Pounds Sterling (GBP 17.286,00) represented by seventeen thousand two hundred eighty six (17.286) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each, based on the exchange rate as at March 5, 2013 of EUR 1,00 for GBP 0.86433, taking into account that the remaining sixty Pennies (GBP 0.60) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to create two different classes of shares namely the class A shares and the class B shares.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to convert seventeen thousand two hundred eighty six (17.286) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each, issued by the Company, into seventeen thousand two hundred eighty five (17.285) class A shares and into one (1) class B share, all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each.

Seventh resolution

Following the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 6.** The share capital is set at seventeen thousand two hundred eighty six Pounds Sterling (GBP 17.286,00) represented by seventeen thousand two hundred eighty five (17.285) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), and one (1) class B share (hereinafter, the Class B Share), all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its owns shares within the limits set by the Law and the Articles.

There shall be a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009), into which equity contributions may also be made without the issuance of shares. Any amount paid and allocated to the special equity reserve account by a shareholder shall always remain attached to the Class B Share held by such shareholder on which it has been allocated, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such Class B Share at the time of reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such special equity reserve amount."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's capital contribution account (account 115) by an amount of five hundred thirty thousand Pounds Sterling (GBP 530.000,00) in order to raise it from its present amount of zero Pounds Sterling (GBP 0,00) to five hundred thirty thousand Pounds Sterling (GBP 530.000,00), by contribution in kind (the Capital Contribution).

The Sole Shareholder declares to proceed with the Capital Contribution in the amount of five hundred thirty thousand Great Britain Pounds (GBP 530.000,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Proof of the existence and value of the Capital Contribution has been given by a report of the managers of the Company dated March 8, 2013, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility legally bound as manager of the Company owing the above described contribution in kind, by virtue of which they expressly agree with the description of the contribution in kind, its valuation and confirm the validity of the Capital Contribution.

Nineth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 18 of the articles of association of the Company to be read as follows:

« **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Project Night Topco Limited, a limited company established and existing under laws of England and Wales, with registered office at 2 Park Street, 1st Floor, London W1K 2HX, United Kingdom and registered with the Companies house for England and Wales under number 8428337 (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;
- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit million six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euro (EUR 8.624.430,00), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498,

ici représentée par Julie Bourgeois, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neckermann E-Commerce S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170267, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2085 en date du 22 août 2012, lesquels statuts n'ont pas été amendés depuis.

IV. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Euro (EUR 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

V. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Project Dream S.à r.l.»

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Project Dream S.à r.l.».

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en Livres Sterling.

Quatrième résolution

Suite à la conversion ci-dessus, le capital social de la Société est converti de vingt mille Euro (EUR 20.000,00) au montant équivalent de dix-sept mille deux cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 17.286,00), représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-six (17.286) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, basé sur le taux de change au 5 mars 2013 de EUR 1,00 pour GBP 0.86433, en prenant en compte que les soixante Pennies (GBP 0.60) restants doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A et les actions de classe B.

Sixième résolution

L'associé unique décide de convertir dix-sept mille deux cent quatre-vingt-six actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, émises par la Société, en dix-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq (17.285) parts sociales de catégorie A et en une (1) part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société s'élève à dix-sept mille deux cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 17.286,00) représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq (17.285) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégories A) et en une (1) part sociale de catégorie B (la Part Sociale de Catégorie B), d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Un compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres pourra être créé (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Luxembourgeois créé par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009), au sein duquel des apports en capital pourront être réalisés sans émission de part sociale. Tout apport payé et versé sur le compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres par un associé restera attachée à la part sociale de catégorie B sur lesquelles ledit apport a été versé, et sera remboursable ou distribuable exclusivement au détenteur de cette part sociale de catégorie B au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cet apport.»

Huitième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le compte 115 de la Société d'un montant de cinq cent trente mille Livres Sterling (GBP 530.000,00) afin de le porter de son montant actuel de zéro Livres Sterling (GBP 0,00) à cinq cent trente mille Livres Sterling (GBP 530.000,00), par apport en nature (l'Apport).

L'associé unique déclare procéder à l'Apport d'un montant de cinq cent trente mille Livres Sterling (GBP 530.000,00), par apport en nature, consistant en la conversion d'une créance du même montant que l'associé unique détient envers la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donné par un rapport des gérants de la Société en date du 8 mars 2013, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, être légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut et par lequel ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, son évaluation et confirment la validité de l'Apport.

Neuvième résolution

Suite à quoi L'associé unique décide, de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Project Night Topco Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 2 Park Street, 1st Floor, Londres W1K 2HX, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House for England and Wales sous le numéro 8428337 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;
- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bourgeois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: EAC/2013/3419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039423/207.

(130048519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Hagoratech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 28, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039309/9.

(130048766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Streetcatering By Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 176.094.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Gaston BECKER, forain indépendant, né à Luxembourg, le 9 mai 1955, demeurant à L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers; et

2. Monsieur Mike BECKER, employé privé, né à Luxembourg, le 8 février 1983, demeurant à L-2355 Luxembourg, 27, rue du Puits,

ici représenté par Monsieur Gaston BECKER, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Streetcatering By Becker S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet:

(a) l'exploitation d'un établissement de restauration aux foires et marchés, la vente d'articles de cadeaux et d'articles de gadgeterie aux foires et marchés, l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration ainsi que la location de tout matériel propre à l'exploitation de la profession de forain - foires et marchés.

(b) tous services de traiteur consistant en la préparation de plats à domicile et/ou sur site et d'en faire la revente, incluant notamment la préparation, la fourniture et la livraison de plats, buffets froids et chauds à base de viande et poisson, de produits de viandes, de poissons, salades et légumes, ainsi que la préparation, la fourniture et la livraison de desserts pour consommateurs et collectivités.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gaston BECKER, préqualifié, quatre-vingts parts sociales,	80
2) Monsieur Mike BECKER, préqualifié, vingt parts sociales,	20
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraichers.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gaston BECKER, forain indépendant, né à Luxembourg, le 9 mai 1955, demeurant à L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraichers; et

- Monsieur Mike BECKER, employé privé, né à Luxembourg, le 8 février 1983, demeurant à L-2355 Luxembourg, 27, rue du Puits,

3. Pour toutes opérations et obligations relevant des branches d'activités sous (a) de l'objet social, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Mike BECKER.

Pour toutes autres opérations et obligations relevant des branches d'activités sous (b) de l'objet social, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Gaston BECKER.

Pour toutes autres opérations et obligations engageant la Société et n'ayant pas trait aux activités mentionnées sous (a) et (b) de l'objet social, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. BECKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039528/153.

(130048589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Nessma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.644.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039431/10.

(130048451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Leatherlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 82.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LEATHERLUX S.A.

Référence de publication: 2013043823/11.

(130053236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Morosini Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfurt, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 176.106.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mars

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Sarah PETTINGER-MOROSINI, responsable commerciale, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 février 1984, demeurant à B-6860 Léglise, rue de Rindchay, 15 (Belgique); et

2. Monsieur Pierre MOROSINI, chef d'entreprise, né à Athus (Belgique), le 19 août 1960, demeurant à L-4713 Pétange, Home du Passeur.

Les deux sont ici représentés par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MOROSINI CORP" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égal propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de juin à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Sarah PETTINGER-MOROSINI, préqualifiée, cinq cents	500
2) Monsieur Pierre MOROSINI, préqualifié, cinq cents actions,	500
Total: mille actions,	1.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Sarah PETTINGER-MOROSINI, responsable commerciale, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 février 1984, demeurant à B-6860 Légise, rue de Rindchay, 15 (Belgique);
 - b) Monsieur Pierre MOROSINI, chef d'entreprise, né à Athus (Belgique), le 19 août 1960, demeurant à L-4713 Pétange, Home du Passeur; et
 - c) Madame Silvia MOROSINI, comptable, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 1960, demeurant à L-4713 Pétange, Home du Passeur.
4. La société anonyme de droit luxembourgeois "THE CLOVER", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149293, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Pierre MOROSINI, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039420/249.

(130048748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039384/10.

(130048542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Rexel RE, Rexel RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.081.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66113 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039502/10.

(130048755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Outlet Mall Neumunster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.551.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Neumunster S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.551 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 14th, 2008, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2031, on August 21st, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, dated August 30th, 2011, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2661, on November 2nd, 2011.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to nine thousand, nine hundred Euro (EUR 9,900.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervened OMGH, prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.-), and the related share premium in the aggregate amount of nine thousand, nine hundred Euro (EUR 9,900.-), both fully paid-up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) owed by the Company to OMGH (the "Contribution in Kind"), out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount being allocated to the share premium account of the Company. It is further noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19th, 2013, and from a declaration of OMGH, as holder of the receivable, dated March 19th, 2013. The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution in kind

OMGH, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand, seven hundred Euro (EUR 12,700.-) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up".

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la «Comparante» ou «OMGH»), représentée par Mme Simon, employée privée, ayant

son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mall Neumunster S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.551 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031, le 21 août 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2661, le 2 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à neuf mille neuf cents euros (9.900,- EUR).

Souscription - Libération

Est alors intervenue OMGH, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale à émettre, et la libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de cent euros (100,- EUR) ainsi qu'à la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de neuf mille neuf cents euros (9.900,-EUR), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de dix mille euros (10.000,- EUR) détenue par OMGH sur la Société Apport en Nature», dont cent euros (100,- EUR) seulement sont utilisés pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), souscrite par cette dernière, le montant restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Il est de plus noté que ladite créance résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 19 mars 2013, ainsi que d'une déclaration d'OMGH, prénommée, en tant que société dettentrice de ladite créance, et datée du 19 mars 2013. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport en nature

OMGH, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cent euros (12.700,- EUR) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.».

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039439/142.

(130048751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Laminvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039360/10.

(130048626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.312.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Andrew Clive GINGELL est la suivante; 12 Upper Belgrave Street, London SW1X 8BA, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013044258/11.

(130053920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

In the year two thousand thirteen and on the thirteenth day of March.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Suez Energy International Luxembourg S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 97.959, incorporated under the name Tractebel EGI Luxembourg S.A., by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, on December 23rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 114 of January 28th, 2004. The articles of incorporation of said company have been last amended by deed of the undersigned notary, on December 9th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1229 of June 8th, 2011.

The meeting is presided by Mrs Florence PONCELET, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

The chairman appoints as secretary Mr. Rachid AZOUGHAGH, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

The meeting elects as scrutineer Mr. Rachid AZOUGHAGH, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Presentation of the Manager report and auditor report for the period ending 31 December 2012;
- 2) Approval of the annual accounts ending 31 December 2012;
- 3) Discharge to the directors and statutory auditor;

4) Decrease of the capital by an amount of TWENTY MILLION THREE HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND EURO (EUR 20,396,000.-), from its current amount of fifty-two million three hundred ninety-six thousand euro (EUR 52,396,000.-) to thirty-two million euro (EUR 32,000,000) by way of the absorption of the losses, without cancellation of shares;

5) Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company; and

6) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the five million two hundred thirty-nine thousand six hundred (5,239,600) shares of no par value, representing the whole share capital of fifty-two million three hundred ninety-six thousand euro (€ 52,396,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting accepted the Manager report and auditor report for the period ending 31 December 2012, which are here annexed.

Second resolution

The general meeting decides to approve the annual accounts ending 31 December 2012, which are here annexed.

Third resolution

The general meeting decides to give discharge to the directors and statutory auditor for the year ending 31 December 2012.

Fourth resolution

The general meeting decides to decrease of the capital by an amount of TWENTY MILLION THREE HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND EURO (EUR 20,396,000.-), from its current amount of fifty-two million three hundred ninety-six thousand euro (EUR 52,396,000.-) to thirty-two million euro (EUR 32,000,000) by way of the absorption of the losses, without cancellation of shares.

The losses thus absorbed appear in the aforementioned annual accounts.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at thirty-two million euro (EUR 32,000,000.-), divided into five million two hundred thirty-nine thousand six hundred (5,239,600) shares of no par value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Suez Energy International Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Com-

merce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 97.959 constituée sous la dénomination de Tractebel EGI Luxembourg S.A., suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 28 janvier 2004. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 09 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 08 juin 2011.

La séance est présidée par Madame Florence PONCELET, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rachid AZOUGHAGH, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rachid AZOUGHAGH, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Présentation du rapport de gestion et du rapport du réviseur pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012;

2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;

3) Décharge aux administrateurs et au commissaire;

4) Réduction du capital social à concurrence de VINGT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 20.396.000,-), pour le ramener de son montant actuel de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille euros (€ 52.396.000,-) à TRENTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 32.000.000,-), par apurement des pertes, sans annulation d'actions;

5) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

6) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les cinq millions deux cent trente-neuf mille six cents (5.239.600) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entière du capital de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille euros (€ 52.396.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport de gestion et du rapport du réviseur pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012, lesquels restent ci-annexés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, lesquels restent ci-annexés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de VINGT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 20.396.000,-), pour le ramener de son montant actuel de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille euros (€ 52.396.000,-) à TRENTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 32.000.000,-), par apurement de pertes, et sans annulation d'actions.

Les pertes ainsi absorbées résultent des comptes annuels ci-avant mentionnés.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Article 5 paragraphe 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1^{er}** . Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLIONS D'EUROS, représenté par cinq millions deux cent trente-neuf mille six cents (5.239.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Poncelet, Azoughagh, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC/2013/3597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039559/146.

(130048500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Technodent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.548.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Madame Brit SCHLUSSNUSS, médecin-dentiste, née à Cologne (D), le 16 juillet 1974, demeurant à L-3514 Dudelange, 11, route de Kayl,

2.- Monsieur Germain BECKER, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 02 février 1953, demeurant à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei,

3.- Monsieur Marc STAHL, médecin-dentiste en retraite, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1950, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 38, rue Arthur Useldinger,

4.- Monsieur Patrick BIESMANS, technicien dentaire, né à Schaerbeek (B), le 14 juin 1956, demeurant à B-6700 Arlon, 8, Neiewee,

5.- Monsieur Romain BLUM, médecin-dentiste, né à Echternach, le 11 juillet 1955, demeurant à L-6475 Echternach, 25, rue Rabatt.

Tous les comparants sont ici représentés par Madame Laurence HEINISCH, épouse BECKER, pharmacien, demeurant à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée " TECHNODENT avec siège social à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 19.548, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 juin 1982, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 en 1982, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1673 du 17 août 2010.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-trois centimes (12.493,83.- EUR), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Que les parties comparantes sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que:

a.- suite à deux (2) cessions de parts sociales faites sous seing privé par lesquelles:

(i) Monsieur Claude KREMER a cédé ses soixante-quatre (64) parts à TECHIMMO & Cie S.E.N.C., et

(ii) Monsieur Gérard DECKER a cédé ses soixante-quatre (64) parts à Monsieur Germain BECKER,

b.- suite à une convention d'échange de parts entre TECHIMMO & Cie S.E.N.C. (inscrite actuellement auprès du RCSL comme TECHNODENT S.à r.l. et Cie) et TECHNODENT, TECHNODENT est devenue propriétaire de cent vingt (120) de ses parts sociales propres, lesquelles sont annulées sans que le capital social soit réduit.

Ainsi le capital social de douze mille quatre cents quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-trois centimes (12.493,83.- EUR), est représenté par trois cent quatre-vingt-quatre (384) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale, détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Madame Brit SCHLUSSNUSS, médecin-dentiste, née à Cologne (D), le 16 juillet 1974, demeurant à L-3514 Dudelange, 11, route de Kayl	64
2.- Monsieur Germain BECKER, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 02 février 1953, demeurant à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei	128
3.- Monsieur Marc STAHL, médecin-dentiste en retraite, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1950, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 38, rue Arthur Useldinger	64
4.- Monsieur Patrick BIESMANS, technicien dentaire, né à Schaerbeek (B), le 14 juin 1956, demeurant à B-6700 Arlon, 8, Neiewee	64
5.- Monsieur Romain BLUM, médecin-dentiste, né à Echternach, le 11 juillet 1955, demeurant à L-6475 Echternach, 25, rue Rabatt	64
Total: trois cent quatre-vingt-quatre parts sociales	384

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 6 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les susdits cessionnaires sont les propriétaires des parts sociales leurs cédées à partir du jour des cessions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 106,17 EUR (cent six euros et dix-sept cents) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-trois centimes (12.493,83.- EUR) à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) par un versement en caisse sans émission et création de nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les trois cent quatre-vingt-quatre (384) parts sociales existantes par six cents (600) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, de sorte que soixante-quatre (64) parts sociales existantes donnent droit à cent (100) nouvelles parts sociales, lesquelles sont détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Madame Brit SCHLUSSNUSS, médecin-dentiste, née à Cologne (D), le 16 juillet 1974, demeurant à L-3514 Dudelange, 11, route de Kayl	100
2.- Monsieur Germain BECKER, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 02 février 1953, demeurant à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei	200
3.- Monsieur Marc STAHL, médecin-dentiste en retraite, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1950, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 38, rue Arthur Useldinger	100
4.- Monsieur Patrick BIESMANS, technicien dentaire, né à Schaerbeek (B), le 14 juin 1956, demeurant à B-6700 Arlon, 8, Neiewee	100
5.- Monsieur Romain BLUM, médecin-dentiste, né à Echternach, le 11 juillet 1955, demeurant à L-6475 Echternach, 25, rue Rabatt	100
Total: six cents parts sociales	600

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire dentaire, les fournitures d'articles et d'équipements dentaires ainsi que les prestations de services dans cette branche.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.»

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des gérants Gérard DECKER et Germain BECKER, et remercie les gérants pour leur dévouement à la tâche et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de membres du Comité de gérance:

- Monsieur Marc STAHL, médecin-dentiste en retraite, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1950, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 38, rue Arthur Useldinger, membre
- Madame Laurence HEINISCH, épouse BECKER, pharmacien, née à Luxembourg, le 03 novembre 1955, demeurant à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei, membre et Présidente du Comité de gérance

Septième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour le pouvoir de signature de tous les membres du Comité de gérance comme suit:

«Le gérant technique et les membres du comité de gérance de la société «TECHNODENT» peuvent engager valablement ladite société tel qu'il est prévu à l'article 9 des statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée mandate le notaire de mettre à jour toutes les informations inscrites pour les associés et membres du Comité de gérance auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ainsi que de compléter l'adresse du siège social de la société comme suit L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en forme, et de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe entre les propriétaires actuels des parts et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de TECHNODENT, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire dentaire, les fournitures d'articles et d'équipements dentaires ainsi que les prestations de services dans cette branche.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) est représenté par six cents (600) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est gérée et administrée par un comité de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non et par un ou plusieurs gérants techniques, salariés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée.

Le comité de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent et jouit des pouvoirs les plus étendus quant à l'administration et à la gestion de la société. Il peut déléguer des pouvoirs à ses membres et même à des tierces personnes, associés ou non.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du comité de gérance, ou par la seule signature d'un membre du comité de gérance dûment mandaté ou par la signature du gérant technique conjointement avec un des membres du comité de gérance.

Le comité de gérance ne peut valablement délibérer que si les 3/4 de ses membres en fonction sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Il sera dressé procès-verbaux des séances du comité de gérance et copie en sera adressée à tous les associés.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Les gérants et les membres du comité de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le comité de gérance dressera un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Dixième résolution

L'assemblée constate que le comité de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Patrick BIESMANS, technicien dentaire, né à Schaerbeek (B), le 14 juin 1956, demeurant à B-6700 Arlon, 8, Neiewee, gérant technique et membre du Comité
- Madame Brit SCHLUSSNUSS, médecin-dentiste, née à Cologne (D), le 16 juillet 1974, demeurant à L-3514 Dudelange, 11, route de Kayl, membre du Comité

- Monsieur Marc STAHL, médecin-dentiste en retraite, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1950, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 38, rue Arthur Useldinger, membre, et
- Madame Laurence HEINISCH, épouse BECKER, pharmacien, née à Luxembourg, le 03 novembre 1955, demeurant à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei, membre et Présidente du Comité de gérance.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurence HEINISCH, épouse BECKER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039580/211.

(130048340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2013

En date du 5 avril 2013, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Guillaume Abel, Laurent Bertiau, Etienne Clément, Jean-Yves Glain, Jean-Paul Mazoyer, Bernard De Wit et André Pasquié pour une durée d'un an, prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013;

- Reconduire le mandat du réviseur d'entreprises; PricewaterhouseCoopers ayant pour siège social: 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg; pour une durée d'un an expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013;

- Reconduire le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Guillaume Abel, pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Giorgio GRETTTER

Directeur Général

Référence de publication: 2013044232/22.

(130054462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "SHIP Investor & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.897, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 August 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 30 September 2010, number 2046, page 98184. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 27 July 2011, published in the Mémorial C dated 5 November 2011, number 2693, page 129224.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred and ninety-nine thousand thirty-two British Pounds (GBP 399,032.00), so as to raise it from its present amount of four hundred and thirty-three million four hundred and ninety-three thousand four hundred and twenty-one British Pounds (GBP 433,493,421.00) up to four hundred and thirty-three million eight hundred and ninety-two thousand four hundred and fifty-three British Pounds (GBP 433,892,453.00), by the issue of three hundred and ninety-nine thousand thirty-two (399,032) new ordinary shares of category A, each having a par value of one British Pound (GBP 1.00) (the "New A Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash for a total amount of one million two hundred and sixty-eight thousand nine hundred and twenty-one British Pounds (GBP 1,268,921.00). The total contribution shall be allocated (i) to the Company's share capital for an amount of three hundred and ninety-nine thousand thirty-two British Pounds (GBP 399,032.00) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of eight hundred and sixty-nine thousand eight hundred and eighty-nine British Pounds (GBP 869,889.00).

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 6th of March 2013.

IV.- That the present meeting, representing the 94,45% of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and ninety-nine thousand thirty-two British Pounds (GBP 399,032.00), so as to raise it from its present amount of four hundred and thirty-three million four hundred and ninety-three thousand four hundred and twenty-one British Pounds (GBP 433,493,421.00) up to four hundred and thirty-three million eight hundred and ninety-two thousand four hundred and fifty-three British Pounds (GBP 433,892,453.00), by the issue of three hundred and ninety-nine thousand thirty-two (399,032) new ordinary shares of category A, each having a par value of one British Pound (GBP 1.00) (the "New A Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

Subscription - Payment

The New Shares are subscribed as follow:

- Mr. Rohit Kumar Patni, residing 11 Broadgates Avenue, Hadley Wood, Hertfordshire, EN4 0NU, United Kingdom, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 8 March 2013, hereto annexed, subscribes to seventy-eight thousand eight hundred and twenty-eight (78,828) New A Shares, issued with a share premium of one hundred and seventy-one thousand eight hundred and forty-five British Pounds (GBP 171,845.00);

- Mr. Chandra Kumar Patni, residing 47 Parkgate Crescent Hadley Wood, Hertfordshire, EN4 0NU, United Kingdom, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 March 2013, hereto annexed, subscribes to eighty thousand seven hundred and eighty-five (80,785) New A Shares, issued with a share premium of one hundred and seventy-six thousand one hundred and eleven British Pounds (GBP 176,111.00);and

- Mr. Rohit Kumar Patni and Mr. Chandra Kumar Patni as trustees of the YesPay Retirement Benefit Scheme, residing 47 Parkgate Crescent Hadley Wood, Hertfordshire, EN4 0NU, United Kingdom, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 March 2013, hereto annexed, subscribes to two hundred and thirty-nine thousand four hundred and nineteen (239,419) New A Shares, issued with a share premium of five hundred and twenty-one thousand nine hundred and thirty-three British Pounds (GBP 521,933.00).

All represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of three proxies, hereto annexed.

The aggregate contribution amount of one million two hundred and sixty-eight thousand nine hundred and twenty-one British Pounds (GBP 1,268,921.00) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of three hundred and ninety-nine thousand thirty-two British Pounds (GBP 399,032.00) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of eight hundred and sixty-nine thousand eight hundred and eighty-nine British Pounds (GBP 869,889.00).

The other shareholders have waived their preferential subscription rights in accordance with article 11.6 of the Co-Investor Subscription Agreement and article 11.10 of the Investment Agreement (as such term being defined in the Company's articles of incorporation).

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of four hundred and thirty-three million eight hundred and ninety-two thousand four hundred and fifty-three British Pounds (GBP 433,892,453.00) represented by four hundred and thirty-three million eight hundred and ninety-two thousand four hundred and fifty-three (433,892,453) shares, having a par value of one British Pound (GBP 1.00) each, divided into:

5.1.1 four hundred and nineteen million three hundred and sixty-six thousand three hundred and sixty-seven (419,366,367) ordinary shares of class A (the "Class A Shares", their holders being the "Class A Shareholders");

5.1.2 fourteen million five hundred twenty-six thousand and eighty-four (14,526,084) ordinary shares of class B (the "Class B Shares", their holders being the "Class B Shareholders"); and

5.1.3 two (2) management shares (the "Management Shares"), held by the unlimited shareholder (actionnaire commanditaire)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «SHIP Investor & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.897, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 30 septembre 2010, numéro 2046, page 98184. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C du 5 novembre 2011, numéro 2693, page 129224.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux Livres Sterling (GBP 399.032,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt-et-un Livres Sterling (GBP 433.493.421,00) jusqu'à quatre cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 433.892.453,00), par l'émission de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux (399.032) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions A»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent soixante-huit mille neuf cent vingt et une Livres Sterling (GBP 1.268.921,00). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux Livres Sterling (GBP 399.032,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de huit cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 869.889,00).

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires ont valablement été convoqués par lettre recommandée en date du 6 mars 2013.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant 94.45% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux Livres Sterling (GBP 399.032,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt et un Livres Sterling (GBP 433.493.421,00) jusqu'à quatre cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 433.892.453,00), par l'émission de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux (399.032) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions A»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

- Rohit Kumar Patni, résidant au 11 Broadgates Avenue, Hadley Wood, Hertfordshire, EN4 0NU, Royaume-Uni, souscrit à soixante-dix-huit mille huit cent vingt-huit (78.828) Nouvelles Actions de Catégorie A, émises avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante-et-onze mille huit cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 171.845,00);

- Chandra Kumar Patni, résidant au 47 Parkgate Crescent Hadley Wood, Hertfordshire, EN4 0NU, Royaume-Uni, souscrit à quatre-vingt mille sept-cent quatre-vingt-cinq (80.785) Nouvelles Actions de Catégorie A, émises avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante-seize mille cent onze Livres Sterling (GBP 176.111,00); et

- Rohit Kumar Patni and Chandra Kumar Patni, en qualité de fiduciaires de YesPay Retirement Benefit Scheme, ayant sin siège social au 47 Parkgate Crescent Hadley Wood, Hertfordshire, EN4 0NU, Royaume-Uni, souscrit à deux cent trente-neuf mille quatre cent dix-neuf (239.419) Nouvelles Actions de Catégorie A, émises avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-et-un mille neuf cent trente-trois Livres Sterling (GBP 521.933,00).

Tous représentés par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu de plusieurs procurations ci-annexées.

L'apport total d'un montant d'un million deux cent soixante-huit mille neuf cent vingt et une Livres Sterling (GBP 1.268.921,00) sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux Livres Sterling (GBP 399.032,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de huit cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 869.889,00).

Les autres actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel et ce par application des dispositions de l'article 11.6 du Pacte de Co-Investissement et de l'article 11.10 du Pacte d'Actionnaires (ces termes étant définis dans les statuts de la Société).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** La Société a un capital social de quatre cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 433.892.453,00) représenté par quatre cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-trois (433.892.453) actions, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00), divisées en:

5.1.1 quatre cent dix-neuf millions trois cent soixante-six mille trois cent soixante-sept (419.366.367) actions ordinaires de classe A, (les «Actions A», leurs détenteurs étant les «Actionnaires A»);

5.1.2 quatorze millions cinq cent vingt-six mille quatre-vingt-quatre (14.526.084) actions ordinaires de classe B, (les «Actions B», leurs détenteurs étant les «Actionnaires B»);

5.1.3 deux (2) actions de commandité (les «Actions de Commandités») détenues par l'actionnaire commandité.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2013. Relation: EAC/2013/3777. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039537/194.

(130048283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Centrale Immobiliare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 mars 2013.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 avril 2015 qui se tiendra en 2015:

Le Conseil d'administration suivant:

- Monsieur Olivier Cagioulis, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) domicilié professionnellement 9-11, Rue Louvigny, L- 1946 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Norberto De Azevedo Miranda, né le 20.10.1974 à Luxembourg, domicilié professionnellement 113, route d'Arlon, L- 8211 Mamer, administrateur;

- Monsieur Alessandro Azzola, né le 04.09.1973 à Milano (Italie), domicilié professionnellement Via Buschi 3, I-20131 Milano (Italie), administrateur et Président

Le commissaire aux comptes suivant:

Audit & Consulting Services Sàrl

9-11, Rue Louvigny

L-1946 Luxembourg

RCS B151342

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRALE IMMOBILIARE LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013043597/25.

(130053487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Sole Roige Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.156.

Le siège social de la société SOLE ROIGE CAPITAL SàRL,

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 158 156

a été dénoncé avec effet immédiat le 4 avril 2013

La société ADEPA CORPORATE & TRUST SàRL a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation datée du 11 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044003/14.

(130053412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.919,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

Suite à un déménagement le siège social de l'associé de la Société CVC Nominee Limited, a été transféré de 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Iles Anglo-Normandes à Lime Grove House, Green Street, St. Helier, JE1 2ST, Jersey, Iles Anglo-Normandes et inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106221

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 Mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013044017/15.

(130053110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.131.443,67.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

(1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 31 octobre 2012 entre Smiths Group Luxembourg S.à r.l., ancien associé unique de la Société, et Smiths Group International Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais sise à Cardinal Place, 80 Victoria Street, Londres SW1E 5JL, au Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 01085153, que le 31 octobre 2012, Smiths Group Luxembourg S.à r.l. a cédé l'intégralité de ses parts sociales dans la Société, soit 35.131.444 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune et 3.478.012.923 parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Smiths Group International Holdings Limited.

En conséquence de ce qui précède, Smiths Group International Holdings Limited est devenu l'associé unique de la Société le 31 octobre 2012.

(2) Il résulte en outre d'un contrat de cession de parts sociales entre Smiths Group International Holdings Limited, ancien associé unique de la Société, et SITI 1 Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à Cardinal Place, 80 Victoria Street, Londres SW1E 5JL, au Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 4257042, que le 31 octobre 2012 Smiths Group International Holdings Limited a cédé l'intégralité de ses parts sociales dans la Société, soit 35.131.444 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune et 3.478.012.923 parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à SITI 1 Limited.

En conséquence de ce qui précède, SITI 1 Limited est devenu l'associé unique de la Société le 31 octobre 2012.

(3) Il résulte enfin des résolutions du conseil de gérance de SITI 1 Limited que SITI 1 Limited, ancien associé unique de la Société, a alloué avec effet au 1^{er} novembre 2012 l'intégralité de ses parts sociales dans la Société, soit 35.131.444 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune et 3.478.012.923 parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à sa succursale luxembourgeoise SITI 1 Limited, Luxembourg Branch, sise au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172779.

En conséquence de ce qui précède, SITI 1 Limited, Luxembourg Branch est devenu l'associé unique de la Société à compter du 1^{er} novembre 2012.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044001/36.

(130053507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Platform Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.532.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 13 février, 2013, il a été décidé de nommer Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, gérant, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, les Pays-Bas, résidant au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, membre du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée.

Par conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé de deux membres, à savoir:

- Monsieur Carlo SCHNEIDER et par
- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Platform Holdings S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013043925/18.

(130053113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Raval Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 18, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 89.008.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2013

Par décision unanime, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société RAVAL EUROPE S.A. a pris les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Julian Leslie PROFFITT, demeurant à L-4550 Obercorn, 49 rue de l'eau, en tant qu'administrateur de la société RAVAL EUROPE S.A.. Son mandat se terminera avec l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Confirmer que Monsieur Julian Leslie PROFFITT avait le pouvoir individuel de représentation et de signature de pour toute transaction dont le montant est inférieur ou égal à 20.000 EUR. et accorder à Monsieur Julian Leslie PROFFITT le même le pouvoir individuel de représentation et de signature de pour toute transaction dont le montant est inférieur ou égal à 20.000 EUR.

- Nommer Monsieur Samuel VLODINGER, demeurant à IL-46332 Herzeliya, 3 Kineret Street (Israël), Monsieur. Nir ELIMELECH, demeurant à IL-85142 Kibbutz Kfar Aza (Israël), Monsieur. Tamir AMAR, demeurant à IL-85338 Lehavim, 3 Agamit en tant qu'administrateurs de la société RAVAL EUROPE S.A.. Leur mandat se terminera avec l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., établie et ayant siège social à L-1014 Luxembourg, 400 Route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprise de la société, dont le mandat se terminera avec l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018, alors que la société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. établie et ayant siège social à L-1471 Luxembourg, 257 Route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B43298, n'exerce plus la fonction de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013043972/27.

(130053045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.707.800,10.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and twelve, thirtieth day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, with a share capital of USD 26,707,800.10 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October

2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 31 October 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3 of 3 January 2011.

There appeared:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 72,931,490, with registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142380 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Robert Steinmetzer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 2,670,780,010 (two billion six hundred and seventy million seven hundred and eighty thousand ten) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (i) waiver of the convening notices;
- (ii) change to the financial year of the Company;
- (iii) subsequent amendment of articles 15 and 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item (ii) above; and
- (iv) miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the financial year of the Company so that the financial year of the Company shall begin on the 1st of November and shall close on the 31st of October of the following year.

The Meeting further resolves that as a result of the change of the financial year set out in this second resolution, the current financial year of the Company that started on 1 August 2012 shall close on 31 October 2012 and the following financial year shall start on 1 November 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 15 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of November of each year and it shall terminate on the 31st of October of the following year (the Financial Year). »

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 16. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. »

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ayant un capital social de 26.707.800,10 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 octobre 2010 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3 du 3 janvier 2011.

A comparu:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de 72.931.490 USD, ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142380 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Robert Steinmetzer, Avocat à la Cour avocat résidant professionnellement à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que les 2.670.780.010 (deux milliards six cent soixante-dix millions sept cent quatre-vingt mille dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'année sociale de la Société;
3. modification subséquente des articles 15 et 16 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter la modification sous le point (ii) ci-dessus; et
4. divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société de telle sorte que l'année sociale de la Société débute le 1^{er} novembre et prenne fin le 31 octobre de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre qu'à la suite du changement d'année sociale intervenu dans la présente seconde résolution, l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} août 2012 prendra fin le 31 octobre 2012 et la prochaine année sociale débutera le 1^{er} novembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts afin d'y refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante (l'Année Sociale). »

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts afin d'y refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

« **Art. 16. Comptes annuels.** Au terme de chaque Année Sociale, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actif et passif de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société. "

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Steinmetzer, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040257/135.

(130048802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Le bilan de la Société au 30 Novembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013043723/12.

(130053402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Glencoe Sky Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.366.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 2 avril 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043720/15.

(130053812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

MaplesFS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société Maples Finance Luxembourg S.A. les décisions suivantes:

1. Démission de l'administrateur suivant en date du 13 mars 2013:
 - Madame Toni Sinclair Pinkerton, employée privée, née à Buffalo, Etats-Unis d'Amérique, le 9 mars 1967, demeurant professionnellement à 75, St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande.
2. Nomination de l'administrateur suivant en date du 13 mars 2013:

- Monsieur Guy Major, employé privé, né à Leicester, Royaume-Uni, le 24 mai 1974, demeurant à 256, W Hillendale Road, Kennett Square, Pennsylvanie, PA 19348, Etats-Unis d'Amérique.

3. Nomination, en date du 14 mars 2013, au poste de délégué à la gestion journalière de:

- Monsieur Cédric Bradfer, né à Chambéry, France, le 2 août 1978, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

4. Le renouvellement, en date 02 avril 2012, de la nomination de la personne chargée du contrôle des comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

- KPMG Audit, enregistrée au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 103.590, réviseur d'entreprise agréé et domicilié au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. Le renouvellement, en date du 02 avril 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, des mandats d'administrateur des administrateurs suivants:

- Mr Dylan Davies

- Mr Scott William Somerville

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039399/27.

(130048490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Senior European Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66112 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039518/11.

(130048263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

USCARS Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 97.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013039595/12.

(130048356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Schroeder & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 69.336.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 14 septembre 2012

4. Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société Statera Audit S.à r.l. Il vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

5. et 6.

Le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Claude BELCHE,

Monsieur Marc FEIDER,

Monsieur Thierry FLIES,

Monsieur Jean HANNES,

Monsieur Fernand HUBERT,

Monsieur Robert JEWOROWSKI,

Monsieur Antoine PESCH,
Monsieur Adrien STOLWIJK,
Monsieur Marc THEISEN,
Monsieur Serge WELSCHER,
Monsieur Paul WEYDERT,
Monsieur Claude ZIPFEL,
Monsieur Oliver ZIRNHELD.

de l'administrateur délégué, président et administrateur Monsieur Gaston FLESCHE sont renouvelés et viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHROEDER & ASSOCIES SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2013044025/31.

(130053451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

T&F Tax and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.822.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'eau L-1449 Luxembourg au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Mr. Sébastien Gravière and Mr. Sebastian Coyette de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 20 mars 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avoid (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 20 mars 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 20 mars 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

T&F TAX AND FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013044055/28.

(130053554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2012 que:

La société REVICONSLT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B139013, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire, en remplacement de Ernst & Young, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2012 que:

Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016:

- Monsieur Ian ROBERTS, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, en tant qu'administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'Administration;
- et
- Madame Aurore CALVI, en tant qu'administrateur de catégorie C et administrateur-délégué.

Le mandat de Messieurs Henk KNUVERS en tant qu'administrateur de catégorie A, et Alain LAM L.C.K., en tant qu'administrateur de catégorie B n'a pas été renouvelé.

De plus, la société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de la Société, au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043767/26.

(130053418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Immo Select S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.525.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 mars 2013.

Premier résolution

L'assemblée prend acte les démissions, intervenue ce jour, de Monsieur André PIPPIG et de Monsieur Romain KETTEL de leur fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Viviane VANGELISTA-MAJERUS, née le 24 mars 1958 à Luxembourg, demeurant à 26, boulevard J.-F. Kennedy à L-4930 BASCHARAGE et la société IMMO-CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social 446a, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 56.071 aux fonctions d'administrateur. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société Immo Select SA de 54, boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg à 446a, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013043768/23.

(130053028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Sheet Anchor Properties Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.069.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Sheet Anchor Properties Ltd, a limited company duly incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, West Midlands, DY6 7NA, registered with the UK Companies' office under number 02269601, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Sheet Anchor Properties Lux Holding S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) ordinary shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager, except for matters of daily management and all matters not exceeding five thousand euro (EUR 5,000) for which the sole signature of either a manager A or B is sufficient.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment (i) complies with the Articles and the Law and (ii) was made in good faith and was reasonably believed by such manager to be in the best interests of the Company at the time such commitment was made.

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the each year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim financial accounts are drawn up by the sole manager or by the Board, and to the extent the Company has appointed one or several réviseur(s) d'entreprises, these interim financial accounts must be verified by such réviseur(s) d'entreprises;

(ii) these interim financial accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the

end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date the interim financial accounts have been drawn up;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 17. Dissolution.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 18. General.

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Sheet Anchor Properties Ltd. prenamed and represented as stated above, subscribes to five hundred (500) ordinary shares, in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25), and agrees to pay them up in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Claire Theobald, born in Thionville (France), on 28 February 1982, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A manager;

- Alan Botfield, born in Sterling (Scotland), on 22 December 1970, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A manager;

- Caroline Vander Meersch, born in London (UK) on 13 September 1963, residing at London SW1P 4QP, Millbank, Millbank Tower, United Kingdom as B manager;

- Stephen John Massey, born in Kingswinford (United Kingdom), on 21 November 1951, residing at London SW1P 4QP, Millbank, Millbank Tower, United Kingdom as B manager;

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Sheet Anchor Properties Ltd., une société à responsabilité limitée existant selon le droit du Royaume Uni, ayant son siège social à LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, West Midlands, DY6 7NA (Royaume Uni) enregistré auprès du Registre des Sociétés du Royaume Uni sous le numéro 02269601, ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Sheet Anchor Properties Lux Holding S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3 Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5 La société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Classe A et d'au moins un gérant de Classe B (le Conseil). Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du Conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex.

Art. 10. Représentation.

10.1 Lorsque la société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B, à l'exception des matières qui concernent la gestion journalière de la Société et toute matière n'excédant pas le montant de cinq mille euros (EUR 5.000) pour lesquelles la seule signature d'un Gérant A ou d'un Gérant B sera suffisante.

10.2 Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements (i) sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi, (ii) ont été pris de bonne foi et dont le gérant pouvait raisonnablement penser qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société au moment où un tel engagement a été contracté.

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l'(les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigés par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés ans les convocations.

13.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7 Les statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

14.5 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il peut être alloué au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil, et dans la mesure où la société a nommé un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, ces comptes intérimaires devront être vérifiés par ce ou ces réviseurs d'entreprises;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 18. Divers.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent être également données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Sheet Anchor Properties Ltd., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société, sous forme nominative avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et de les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la société.

56445

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Claire Théobald, Née à Thionville (France), le 28 février 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A;

- Alan Botfield, né à Sterling (Ecosse), le 22 décembre 1970, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A;

- Caroline Vander Meersch, née à Londres (Grande-Bretagne) le 13 septembre 1963, résidant à Londres SW1P 4QP, Millbank, Millbank Tower, Royaume Uni, en tant que gérant B;

- Stephen John Massey, né à Kingswinford (Royaume-Uni), le 21 novembre 1951, résident à London SW1P 4QP, Millbank, Millbank Tower, Royaume-Uni en tant que gérant B;

2. Le siège social de la Société est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} mars 2013. Relation: EAC/2013/2866. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039519/482.

(130048198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2013 que, Madame Juliette PHARM, née le 16.10.1979 à Châtenay-Malabry (France), employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont, a été nommée administrateur pour terminer le mandat de Madame Najila BEN ZINA, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013044353/15.

(130054346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Capicork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.849.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2013

1. L'assemblée a accepté les démissions avec effet immédiat de Monsieur Stéphane LISKA et Monsieur Joël MURCIA, de leur fonction d'administrateur de catégorie A de la société.

2. L'assemblée a décidé de pourvoir à leur remplacement en nommant comme nouveaux administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044302/20.

(130054059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.704.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 04 avril 2013 que:

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd. a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 04 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Dome 3 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013044349/14.

(130054200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 04 avril 2013 que:

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd. a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 04 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013044350/14.

(130054199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Dismar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 32.432.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg que le siège social de Dismar S.à.r.l. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour Dismar S.à.r.l.

Référence de publication: 2013044362/13.

(130054076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Banister Investissements SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.804.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Banister Investissements S.A. tenue en date du 11 mars 2013 que:

- L'Assemblée Générale a pris note des changements de nom et d'adresse professionnelle de Madame Karine Vilret, 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044284/13.

(130054354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 48.969.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Windhof le 06 mars 2013 à 09 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Charlie ANGE demeurant, 39, rue des Bois à B-6870 Saint-hubert (Belgique) a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Philippe GENOT demeurant, 10, Ancienne Côte d'Eich à L-1459 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Windhof, le 06 mars 2013.

Pour E.M.P. S.A.

Référence de publication: 2013044366/14.

(130054513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

El International Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.038.

—
Par la présente je vous remets ma démission en tant que gérant de El International Company S.à r.l. (n° RCS 173038) avec effet immédiat.

Strassen, le 4 Avril 2013.

Jean-François VANDENDUNGHEN

52, rue de Vianden

L-2680 Luxembourg

Référence de publication: 2013044368/13.

(130054345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.691.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 04 avril 2013 que:

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd. a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 04 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Dome 2 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013044348/14.

(130054201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

ARTforLUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 163.051.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire VBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013044262/13.

(130053924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Référence de publication: 2013044252/15.

(130054142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 novembre 2012

La cooptation de Monsieur Christian Mognol, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Philippe STANKO démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Corinne BITTERLICH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2012.

ABELTON INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013044243/26.

(130054100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.